



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 14894

### Texte de la question

Une delegation de la conference des eveques catholiques en Afrique du Sud et du conseil des eglises sud-africaines a demande au Gouvernement francais d'user de son pouvoir pour persuader le Gouvernement sud-africain de lever l'etat d'urgence impose depuis 1985, leve trois mois, puis impose a nouveau le 16 juin 1986. En effet, cette legislation permet les detentions sans proces, de tres longue duree, pendant lesquelles tortures et mauvais traitements sont pratiques non seulement sur des adultes, mais aussi sur de nombreux enfants. Par consequent, M Robert Le Foll interroge M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur la suite qu'il entend donner a cette demande.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat souhaite rappeler a l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'a cesse d'oeuvrer en vue du demantelement du systeme intolerable de l'apartheid, en denoncant les violations des droits de l'homme qu'un tel systeme provoque et en les condamnant : qu'il s'agisse de la detention sans jugement, au nom d'une conception inadmissible de la securite, de personnes suspectees de s'opposer a l'apartheid ; qu'il s'agisse de mauvais traitements infliges meme a des enfants incarceres pour avoir simplement revendique le droit de vivre dans des conditions decentes ; qu'il s'agisse, enfin, d'assassinats dont les auteurs ne courent guere de risques. La France a, en particulier, demande qu'une demarche soit effectuee par les Douze pour obtenir que l'Etat d'urgence impose depuis 1985 soit aboli. Cette demarche a ete faite le 20 avril. Il convient egalement de rappeler les interventions de la France, et avec elle des Douze, pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre d'Etat souhaite assurer l'honorable parlementaire que le gouvernement francais ne relachera pas ses efforts, a titre bilateral ou de concert avec ses partenaires, pour que les autorites mettent enfin en place les conditions propres a favoriser le dialogue entre toutes les composantes de la societe sud-africaine. La liberation de tous les prisonniers politiques et la levee de l'etat d'urgence constituent, a ses yeux, des prealables indispensables a l'instauration de reelles negociations entre les autorites de Pretoria et les representants veritables des diverses communautés de ce pays.

### Données clés

**Auteur :** [M. Le Foll Robert](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14894

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juin 1989, page 2859